

## **Formation des enseignants, la FSU écrit aux Ministres Fioraso et Peillon.**

*Les Lilas le 10 janvier 2013*

Madame la Ministre,

Monsieur le Ministre,

La FSU et ses syndicats concernés (SNEP-FSU, SNES-FSU, SNESUP-FSU, SNETAP-FSU, SNUeP-FSU, SNUipp-FSU) vous font part des propositions qu'ils formulent sur le dossier de la formation des enseignants et CPE. La façon dont ce dossier est actuellement géré par les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et la recherche, dans le cadre de la Refondation de l'école, n'est satisfaisante ni sur la forme, ni sur le fond.

En effet, le gouvernement impose une méthode de travail qui renforce les tensions : transmission tardive des textes, invitation de quelques syndicats à une audience mais pas de tous, cloisonnement Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, diffusion partielle des textes, certains n'étant fournis qu'aux syndicats du supérieur, d'autres qu'à ceux de l'éducation nationale, sans parler de ceux qui ne sont pas communiqués du tout... Cela ne permet pas de créer les conditions de la mise en œuvre d'une nouvelle formation répondant aux enjeux présents.

La FSU formule les 15 propositions suivantes pour la refondation de la formation :

- 1) Une formation de niveau master correspond au haut niveau de formation indispensable à des enseignants concepteurs. C'est pour cela que l'ESPE doit être une composante universitaire garantissant un lien fort avec la recherche. Les connaissances produites par la recherche contribuent à l'amélioration des pratiques.
- 2) Des pré-recrutements doivent être mis en place pour démocratiser l'accès à nos métiers, sécuriser les parcours et intégrer leur diversité, garantir le vivier, permettre aux étudiants de se consacrer exclusivement à leur formation. D'autres aides doivent être développées, notamment pour favoriser les reconversions.
- 3) Une carte nationale des formations doit permettre l'implantation équilibrée de toutes les formations sur le territoire, et la préparation de tous les concours.
- 4) La formation doit être cadrée nationalement.
- 5) Elle doit être adossée à la recherche et intégrée, c'est-à-dire contenir toutes les composantes du métier simultanément : discipline(s), didactique, pédagogie, épistémologie, connaissance du système éducatif, sociologie, psychologie, etc... Elle comporte des stages et doit donner lieu à la production d'un mémoire.
- 6) Les concours sont nationaux et des épreuves doivent comporter des éléments de professionnalisation.

7) Aucun étudiant ne doit être utilisé comme moyen d'enseignement et donc de remplacement. Tout stage doit se construire dans une logique de formation.

8) Certaines certifications doivent relever de la formation initiale et ne doivent pas être exigées en plus. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Aucun stagiaire ne doit être licencié pour le seul motif qu'il ne justifie pas du CLES et du C2i2e.

9) L'entrée dans le métier doit être progressive, avec des compléments de formation durant les deux premières années de titulaire.

10) L'évaluation des stagiaires doit être transparente (connaissance des attentes réelles d'évaluation). Il doit y avoir plusieurs regards croisés (visites, suivis et jury pluriels) et des possibilités de recours.

11) La formation continue doit être développée, sous des formes variées y compris diplômantes, construite avec les personnels, et bénéficier de moyens suffisants et pérennes.

12) Tous les formateurs de terrain et tuteurs doivent bénéficier de décharges et de formations. Les équipes pluri-catégorielles de formateurs doivent être reconstituées et renforcées, en s'appuyant notamment sur le potentiel actuel des IUFM. La formation de formateurs, en lien avec la recherche, doit être mise en œuvre.

13) La démocratie doit être garantie. Les personnels doivent être représentés et élus dans les ESPE comme dans toutes les instances, avec une proportion d'au moins 50%, en limitant la désignation de personnalités extérieures.

14) Le président et le directeur de l'ESPE doivent être élus.

15) Le MEN, le MESR et le MAAF doivent garantir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des ESPE (budgets fléchés).

La FSU sollicite une audience auprès de vous afin d'échanger de manière plus approfondie sur ce sujet.

Bernadette Groison

Secrétaire Générale de la FSU